



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

| | |
|--|--|
| <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction de l'administration et de la communauté éducative Adresse : 1^{er}, avenue de Lowendal PARIS 7^{ème}</p> <p>Suivi par :</p> <p>Tél : 01 49 55 51 75 Fax : 01 49 55 52 25 Réf. interne : Réf. Classement</p> | <p>Direction des Politiques économique et internationale Sous-direction des échanges internationaux</p> <p>Bureau APPEAA Adresse : 3, rue Barbet de Jouy PARIS 7^{ème}</p> <p>Suivi par : Françoise PREBAY</p> <p>Tél : 01 49 55 46 42 Fax : 01 49 55 55 04 Réf. interne : Réf. Classement</p> |
|--|--|

NOTE DE SERVICE
DGER/SDACE/N2004-2111
DPEI/SDEI/N2004-4007
Date: 24 novembre 2004

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace : DPEI N2003/4009
DGER N2003/2088

Date limite de réponse :

📎 Nombre d'annexe: 1

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
départementaux de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole durant le 42^{ème} Salon International de l'Agriculture (SIA) 114^{ème} Concours Général Agricole (CGA)

Bases juridiques : Arrêté du 9 août 2004 portant règlement du Concours général agricole

Résumé : Le CGA est une manifestation officielle du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Il se déroule traditionnellement pendant le SIA et nécessite la mise à disposition auprès du directeur général de COMEXPO, maître d'œuvre du SIA, et du commissaire général du CGA, d'agents du MAAPAR chargés d'exercer les fonctions de commissaire et de commissaire adjoints des différents concours constituant le CGA.

MOTS-CLES : CONCOURS, SALON, COMMISSAIRE

| Destinataires | |
|--|--|
| <p>Pour exécution :</p> <p>Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt</p> | <p>Pour information :</p> <p>Messieurs les Préfets</p> |

L'arrêté du 9 Août 2004 fixe les modalités d'organisation du **114^{ème} Concours général agricole (CGA)**, dont les épreuves finales se dérouleront à Paris du 26 février au 6 mars 2005, dans le cadre du **42^{ème} Salon international de l'agriculture (SIA)** et les 2 et 3 avril 2005 pour la seconde session du concours des vins (cf annexe)

Le bon déroulement de ces manifestations repose sur la mise à disposition auprès du directeur général de COMEXPO Paris et du commissaire général du concours général agricole, de fonctionnaires du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, en application de l'article 349 de l'arrêté ci-dessus référencé. Ces fonctionnaires ont aussi des responsabilités importantes dans l'organisation des épreuves préliminaires de ces concours, tout au long de l'année qui précède.

Il vous est demandé de tout mettre en œuvre en fonction des moyens dont vous disposez pour que ces fonctionnaires puissent mener à bien les tâches de préparation qui leur sont confiées et coordonner, dans le secteur géographique de votre ressort, l'ensemble des actions indispensables pour assurer la réussite des différentes manifestations.

Les efforts doivent notamment porter sur les points suivants :

- **Diffusion de l'information auprès des établissements** d'enseignement agricole public dont le concours technique se révélerait nécessaire à la préparation des concours de produits et d'animaux ;
- **Organisation du Concours de jugement d'animaux par les jeunes**, dont le succès dépend des établissements d'enseignement public qui assurent, dans la plupart des cas, les finales départementales ;
- **Organisation du Concours des jeunes professionnels du vin**, concours de jeunes qui rencontre chaque année plus de succès et a déjà permis de révéler de jeunes talents dans le domaine de la dégustation ;
- **Mise à disposition de fonctionnaires** placés sous votre autorité et susceptibles d'être chargés des fonctions de commissaire lors des phases finales des concours à Paris.

Vous trouverez en annexe une note résumant les principaux aspects de ces prochaines manifestations.

Un courrier vous sera adressé parallèlement par le commissaire général du concours général agricole, pour vous demander la liste de vos collaborateurs que vous pourriez mettre à sa disposition, en qualité de commissaires, pour le déroulement des opérations des concours de produits et d'animaux pendant la durée de la manifestation.

Des collaborations de durée un peu plus longue, mais en nombre très limité, peuvent également vous être demandées. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques sont traditionnellement confiées pendant la période de préparation.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, le succès du salon international de l'agriculture et du concours général agricole 2005 soit assuré.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Le Directeur des politiques
économique et internationale

Michel THIBIER

Bruno HOT

Annexe

Principales manifestations dans le cadre du 114^{ème} CGA

I) PRESENTATION GENERALE

Le SIA (salon international de l'agriculture) a accueilli, en 2004, plus de 700.000 visiteurs. Le visitorat était composé d'environ 160.000 professionnels et 540.000 visiteurs "grand public".

Le SIA 2004 sera organisé **du 26 février au 6 mars 2005** à Paris Expo (Porte de Versailles).

En ce qui concerne le concours des produits, il sera organisé comme en 2004 en deux sessions, la seconde session, les 2 et 3 avril 2004, étant destinée à juger certains vins pour lesquels la période du salon est trop précoce (vins AOC de la dernière récolte essentiellement, représentant un peu plus de 50 % des échantillons de vins du CGA).

II) LE CONCOURS DES ANIMAUX ET LE SECTEUR ELEVAGE

L'ensemble des UPRA et de leurs animaux seront présents dans le hall 1, où auront lieu les concours. Les chevaux seront dans le hall 2.1.

Les effectifs de certaines races bovines seront variables au cours de la semaine. Il y aura donc 3 régimes de présence :

- effectif constant sur les 9 jours (races en présentation et certaines races en concours).
- effectif plein du samedi au mardi, réduit (5 animaux) du mercredi au dimanche.
- effectif réduit du samedi au mardi, plein du mercredi au dimanche.

Un important mouvement de bovins a donc lieu dans la nuit du mardi 1 mars au mercredi 2 mars 2005.

Les effectifs des races ovines resteront constants toute la semaine.

Il est à noter une manifestation exceptionnelle, le concours européen de la race limousine, avec 90 animaux reproducteurs en concours, sur le grand ring, le jeudi 3 mars 2005.

Les autres manifestations importantes qui se tiennent maintenant régulièrement sont :

- **la journée Prim'Holstein** avec 115 animaux en concours et une importante vente aux enchères.
- le **10^{ème} concours EUROBRUNE**.
- le **6^{ème} concours EUROSIMMENTAL**.
- la **présentation** de 3 races en conservation.
- le **challenge national UPRA** pour les races bovines et ovines.
- les traditionnels **Trophées national et international du cheval de trait**.
- le **Trophée national de l'âne**.
- le **4^{ème} Trophée national des lycées agricoles**, avec 25 lycées participants et 30 animaux présentés en race laitière, sera présent au côté des animaux du CGA dans le Hall 1

La **finale nationale du Concours de jugement d'animaux par les jeunes** aura lieu elle aussi dans le Hall 1.

400 jeunes originaires de plus de 70 départements, ainsi qu'une vingtaine de jeunes européens, viendront mesurer leurs talents en matière de pointage des animaux d'élevage, dans les cinq espèces dans le cadre du Trophée du Meilleur Pointeur (TMP). Dans l'espèce bovine, six grandes races organiseront leur Trophée du Meilleur Pointeur de Race (TMPR), épreuve plus spécialisée. Le grand jour de la finale bovine sera le samedi 5 mars, mais le TMPR Prim'Holstein aura lieu le lundi 28 février, le TMP caprin le mercredi 2 mars, le TMPR Montbéliarde le dimanche 27 février, le TMP équin le jeudi 3 mars et le TMP ovin le vendredi 4 mars.

III) LE CONCOURS DES PRODUITS

Il sera organisé cette année dans le Hall 8, du 26 février au 1 mars et les 2 et 3 avril. Comme les autres années, cette manifestation est réservée aux professionnels.

La sixième édition du Concours des jeunes professionnels du vin aura lieu le mardi 1 mars, avec très vraisemblablement de nouvelles régions participantes et un plus grand nombre de concurrents. Les jeunes européens participent également à ce concours.

.../...

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES PRODUITS 2005

PREMIERE SESSION

| SAMEDI 26 FEVRIER | DIMANCHE 27 FEVRIER | LUNDI 28 FEVRIER | MARDI 1er MARS |
|---|---|--|--|
| Vins des régions de : Beaujolais Bourgogne Lorraine Vallée du Rhône (84) Provence Corse Sud-Ouest (31, 32) Val de Loire (86) | Vins des régions de : Vallée du Rhône (07,26) Languedoc-Roussillon Champagne Jura Sud-Ouest (17, 24, 46, 47, 64) | Produits Laitiers : Concours National Fromages, beurres, laits, crèmes Concours Export | Concours des Jeunes Professionnels du Vin |
| Volailles Abattues Découpes de Volailles Lapins Foies gras Piments d'Espelette | Produits oléicoles <i>Huiles de noix</i> Cognac Vins de liqueur Produits apicoles | Eaux de vie métropolitaines sauf Cognac <i>Pommeau</i> Huîtres | Jus de fruits Cidres et Poirés Bières <i>Truites fumées</i> Rhums et punches |

DEUXIEME SESSION

| SAMEDI 2 AVRIL | DIMANCHE 3 AVRIL |
|--|---|
| Vins des régions de : Alsace Savoie Vallée de la Loire (18, 37, 42, 44, 49, 63) | Vins des régions de : Bordeaux |